

sélection AFiP 2017 : L'analyse du SCSFiP

Par admin-scsfip Le 25/04/2017 Dans Derniers articles



Les résultats de la sélection AFiP pour 2017 ont été récemment publiés sur ULYSSE CADRES. Le SCSFiP vous propose, comme chaque année, son analyse statistique et ses commentaires.

Les candidats éligibles pour la première fois à cette sélection en 2017 sont issus du TA Dir Div 2010 pour la filière fiscale et du Concours d'IP 2004 pour la filière gestion publique (sous réserve que les collègues aient l'ancienneté requise). A noter que pour la première fois, était mise en œuvre la possibilité pour certains collègues de repasser la sélection après un

premier échec, selon les conditions prévues par la note de service,

La sélection 2017 compte 25 lauréats (22 au titre de leur premier passage et 3 au titre de leur second) contre 29 en 2016.

Les éléments statistiques

pour le premier passage

- 22 lauréats pour 61 candidats soit un taux de sélection de 36,1 % (41,4 % en 2016, 44 % en 2015 et 47,6% en 2013).
- 8 lauréates et 14 lauréats.
- Le lauréat le plus âgé a 54 ans et la plus jeune a 43 ans (âge au 31/12/2017)
- L'âge moyen des lauréats est de 47,5 ans.

pour le second passage

- Sur les 18 collègues ayant postulé initialement, seuls 6 ont été présélectionnés ou plutôt autorisés à se présenter une seconde fois. Sur ces 6 candidats, 3 sont lauréats de la sélection. Au final, cela fait 3 lauréats sur 18 postulants initiaux soit un taux de sélection de 16,7 %.

- une lauréate et 2 lauréats.

Les commentaires du SCSFiP

Cela devient une habitude, le passage au grade d'AFiP devient chaque année de plus en plus difficile avec un rapport sélectionnés/candidats qui a reculé de plus de 10 points en 4 ans et qui passe pour la première fois sous la barre des 40 % malgré une baisse du nombre de candidats (-10 par rapport à 2016).

Cette difficulté de plus en plus grande pour accéder au grade d'AFiP doit être prise en compte par la Direction Générale au moment où s'ouvre un nouveau cycle de négociation sur les carrières : face à cette restriction des accès au grade d'AFiP, il serait totalement incompréhensible que les autres perspectives offertes aux AFiPA se réduisent également.

En 2017, la moyenne d'âge des lauréats augmente légèrement en s'établissant à 47,5 ans contre 47 ans en 2016.

La sélection AFiP met en oeuvre un processus vraiment particulier. Il est à noter cette année l'introduction d'une lettre de motivation et une réalisation professionnelle des candidats qui ont été jointes au dossier. Des retours faits par des candidats, il apparaît que les membres du jury maîtrisaient beaucoup plus que les années précédentes le parcours de carrières des candidats.

Pour les candidats des prochaines années, il est fortement conseillé d'accorder une grande importance à la qualité de la lettre de motivation produite, à la réalisation professionnelle et à la présentation du parcours et des questions qu'ils peuvent susciter.

Concernant le dispositif du second passage appliqué aux collègues non retenus cette année, la Direction Générale semble avoir oublié le contenu de sa note de service qui précisait que la décision du comité de présélection serait fondée sur la prestation du candidat au titre de la première présentation mais évoquait également la qualité du parcours professionnel du cadre **jusqu'au jour de la deuxième présentation**. En effet, la Direction a opté pour une présélection de 3 collègues uniquement arrêtée en même temps que la publication de la liste définitive des lauréats. Cette décision unilatérale de la direction est nécessairement mal comprise par les collègues car elle évacue, de fait, le second critère mis en avant dans la note de service.

Pour le SCSFiP, ce choix opéré par la Direction est une aberration et va créer de fortes inégalités entre les collègues des années antérieures qui, eux, peuvent se représenter et ceux des années

futures qui seront désignés par l'administration. En résumé, l'ouverture de la sélection à un deuxième passage a vécu et on revient à un dispositif de couperet.

Que dire quand des collègues méritants et très jeunes ne sont pas retenus, quelles perspectives leur sont proposées ? Aucune ! sinon vieillir et attendre un hypothétique poste C1 au seuil de la retraite...

Ce n'est pas avec de tel dispositif que la DGFIP maintiendra la motivation de ses cadres et affrontera les réformes qui ne manqueront pas d'être engagées ! L'incompréhension des candidats de cette année est d'autant plus grande que leur non présélection n'a pas fait l'objet d'un message direct à leur attention de la part de la DG et que parfois, les arguments développés par leurs supérieurs hiérarchiques ont pu apparaître confus.

Le SCSFIP est dans l'attente d'explications de la part de la direction sur ce sujet,

Les 25 lauréats de la sélection 2017 vont maintenant participer au mouvement des AFIP en cours d'élaboration avec une CAP programmée au 13 juin 2017,

Pour réagir, ça se passe dans le cadre ci-dessous : vos commentaires sont les bienvenus ! Ils ne seront visibles que par les adhérents du syndicat et ne seront jamais exposés en partie publique.

 *Date de dernière mise à jour : 25/04/2017*